



Association Rivière
Rhône Alpes

Journée technique d'information et d'échanges
« Gestion de l'eau
Comment développer la participation
du grand public ? »

Chambéry
7 décembre 2004

Avec le soutien de :





Association Rivière
Rhône Alpes

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	FONCTION	ORGANISME		VILLE PRO	TEL PRO	MAIL
1	Jean-Pierre ARGOUUD	Technicien de rivière	CG Savoie - SATERCE	73000	CHAMBÉRY	04 79 96 75 38	jean-pierre.argouud@cg73.fr
2	Rémi BARBIER	Maître de conférences	CEMAGREF - ENGÈES	67070	STRASBOURG	03 88 24 82 48	remi.barbier@cemagref.fr
3	Agnès BERRUX	Recherche d'emploi	Association Rivière Rhône Alpes	0700	NEYRON	06 62 98 68 80	agl878-agnesberrux@yahoo.fr
4	Julien BIGUE	Animateur	Rivière Rhône Alpes	38680	PONT EN ROYANS	04 76 36 97 33	riviere.rhone.alpes@wanadoo.fr
5	Xavier BOLZE	Secrétaire général de la CPDP	IDES Consultant	69001	LYON	04 79 62 60 77	xavier.bolze@ides-consultant.fr
6	Jean-Michel BONE	Président	Ass. Amis du musée de l'eau	38680	PONT EN ROYANS	04 76 36 97 33	jean-michel.bone@wanadoo.fr
7	Hervé CALTRAN	Chargé de mission gestion de l'eau	SIAE de la Reyssouze (SIAER)	01340	MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	hcaltran@syndic-rivieres.org
8	Valérie CHAPPAZ	Recherche d'emploi	Indépendante	73100	AIX LES BAINS	06 61 13 37 51	
9	Jean-Baptiste CHERMERY	Gérant	CONTRECHAMP	69001	LYON	04 78 39 31 18	contrechamp2@wanadoo.fr
10	David DALESME	Ingénieur	CIDEE Ingénieurs Conseils	74960	CRAN GEVRIER	04 50 57 29 19	cidee.ic@wanadoo.fr
11	Fabien DEVIDAL	Chargé d'affaires	Agence de l'eau RM & C	69363	LYON	06 73 70 79 59	fabien.devidal@eamrc.fr
12	Renaud DOLEATI	Chargé de mission SPANC	CA Loire Forez	42450	SURY LE COMTAL	04 77 50 5130	renauddoleati@loireforez.fr
13	Fabrice DUBOIS	Chargé de mission rivière	CG 42	42022	ST ETIENNE	04 77 48 42 44	fabrice.dubois@cg42.fr
14	Antoine DUCLOUX	Responsable service gestion eau	CC du Pays de Romans	26103	ROMANS SUR ISÈRE	04 75 70 87 50	antoine.ducloux@pays-romans.org
15	Alain DUPLAN	Technicien de Rivière	PNR du Vercors	38250	LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	alain.duplan@pnr-vercors.fr
16	Sylvie DUPLAN	Chargée d'études	ASCONIT Consultant	69603	VILLEURBANNE	04 72 82 35 54	sylvie.duplan@asconit.com
17	Hervé FAUVAIN	Chargé de mission rivière	SI du Foron de Gaillard (SIFOR)	74240	GAILLARD	04 50 39 76 30	siaf2@wanadoo.fr
18	Pascal FAVEROT	Chargé de communication	CREN Rhône-Alpes	69390	VOURLES	04 72 3184 50	pascal.faveroth@espaces-naturels.fr
19	Cédric FAWER	Président	Appolon 74	74270	MINZIER	04 50 60 02 74	apollon74@wanadoo.fr
20	Georges FERREBOEUF	Gérant	Agence ELC2	69003	LYON	04 72 60 80 17	elc2.ferreboeuf@wanadoo.fr
21	Philippe GADIOLLET	Chargé de mission gestion de l'eau	Association Rivière Rhône Alpes	01000	BOURG EN BRESSE	06 77 10 4198	mediancenvironnement@free.fr
22	Sylvie LAINE	Responsable communication	Agence de l'eau RM & C	69363	LYON	04 72 7126 00	sylvie.laine@eamrc.fr
23	Olivier LAMY	Technicien, animateur réseau eau	ONF	73300	ST JEAN DE MAURIENNE	04 79 59 87 77	olivier.lamy@onf.fr
24	Marie - Chantal LAUGEL	Maire - Adjoint	Ville Bourg-en-Bresse	01012	BOURG EN BRESSE	04 74 45 70 02	laugelmc@ville-bourg-en-bresse.fr
25	Antony LAURENT	Recherche d'emploi	Association Rivière Rhône Alpes	38000	GRENOBLE	06 8159 84 03	tony.laurent@voila.fr
26	Nicolas LE MEHAUTE	Chargé de mission gestion de l'eau	Syndicat Mixte de l'Arve (SM3A)	74130	BONNEVILLE	04 50 25 60 14	nlemeaute@sm3a.com
27	Stéphane LORRIOT	Directeur	Syndicat Mixte de l'Arve (SM3A)	74130	BONNEVILLE	04 50 25 60 14	sloriot@sm3a.com
28	Hélène LUCZYSZYN	Chargée d'étude rivière	GEOPLUS	26190	SAINT THOMAS EN ROYANS	04 75 72 80 00	h.luczyszyn@free.fr
29	Jean-Luc MABBOUX	Chef de projet milieux aquatiques	ONF	74130	BONNEVILLE	04 50 25 72 06	jean-luc.mabbox@onf.fr
30	Christina MEISSNER	Chargée de communication	Etat de Genève		SUISSE	4 223277084	christina.meissner-denham@etat.ge.ch
31	Gorges MEYER	Indépendant	Rivière Rhône Alpes	73500	MODANE	04 79 05 28 52	meyergerorges@9online.fr
32	Pierre MIGAYROU	Chargé de mission gestion de l'eau	PNR du Vercors	38250	LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	pierre.migayrou@pnr-vercors.fr
33	Jean-Luc PAJEAN	Chargé de mission environnement	URCPIE - CPIE Pays de Savoie	73017	CHAMBÉRY	04 79 85 39 32	savoie.vivante@wanadoo.fr
34	Martin PIGNON	Chargé d'études	Agence de l'eau RM & C	69363	LYON	04 72 7128 70	martin.pignon@eamrc.fr
35	Alice PROST	Chargée de mission contrat de rivière	SM Territoires de Chalaronne	01400	CHATELAIN SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	territoire.chalaronne@tiscali.fr
36	Cédric PROUST	Chargé de mission gestion de l'eau	PNR Livradois-Forez	63880	SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT	04 73 95 57 57	eau@parc-livradois-forez.org
37	Richard RAYMOND	Ingénieur chercheur	CEMAGREF	34196	MONTPELLEIR	04 67 54 87 49	raymond@teledetection.fr
38	Émilie ROGER	Recherche d'emploi	Association Rivière Rhône Alpes	38500	VOIRON	06 72 00 18 35	emilie-roger@caramail.com
39	Ramona SANSON	Recherche d'emploi	Association Rivière Rhône Alpes	73600	SALINS LES THERMES	04 79 55 46 70	ramona.sanson@wanadoo.fr
40	Cyril THEVENET	Chargé de mission rivière	Syndicat mixte Veyre Vivante	01540	VONNAS	04 74 50 26 66	veyre-vivante@wanadoo.fr
41	Karine TISSOT	Chargée de communication	Syndicat Mixte de l'Arve (SM3A)	74130	BONNEVILLE	04 50 25 60 14	ktissot@sm3a.com
42	Guillaume VERPY	Animateur Eau Agriculture Territoire	Syndicat mixte Veyre Vivante	01540	VONNAS	04 74 50 26 66	veyre-vivante@wanadoo.fr
43	François VUILLAUME	Recherche d'emploi	Association Rivière Rhône Alpes	73000	CHAMBÉRY	06 7106 09 83	f.vuillaume@laposte.net
44	Hélène WATT	Technicienne de rivière	SIVU de l'ay	07290	SAINT ROMAIN D'AY	04 75 34 94 98	sivu.ay@wanadoo.fr

Gestion de l'eau : Comment développer la participation du grand public ?

Journée technique d'information et d'échanges
Le 7 décembre 2004 à Chambéry

Public visé : Elus, gestionnaires de milieux aquatiques, agents des services déconcentrés de l'Etat (DDE, DDAF, DIREN, MISE...), agents des collectivités territoriales et établissements publics (Agence de l'eau, Région, Département), associations, bureaux d'études...

Contexte : L'article 14 de la DCE* pose comme nouvelle exigence la participation du grand public dans la gestion de l'eau. Si la concertation entre acteurs est bien intégrée dans les pratiques actuelles, faire participer la population à la gestion de la ressource en eau constitue aujourd'hui un véritable défi. Cette journée d'échange a pour objectif de faire un premier état des lieux de la question : Quels sont ces nouvelles exigences ? Qu'entend-on par « participation du public » ? Est-il possible pour les gestionnaires de milieux aquatiques d'utiliser ou d'adapter des savoir-faire développés dans d'autres pays ou dans des secteurs différents (urbanisme, grands projets etc.) ? Cette journée privilégiera l'échange entre participants sur un domaine où beaucoup reste à imaginer.

*La Directive 2000/60/CE, « Directive Cadre Européenne sur la gestion de l'eau » qui établit un cadre nouveau pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

PROGRAMME

08:45 Accueil des participants

09:15 Ouverture de la journée

Un représentant du Conseil Général de la Savoie

Nicolas Le MÉHAUTÉ, Chargé de mission au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A)

09:30 Les nouvelles exigences en matière de participation du public dans la politique de l'eau

Sylvie LAINÉ, Responsable de la Communication - Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

10:15 Etendre la démocratie aux projets techniques

Rémi BARBIER, Maître de conférences - CEMAGREF & ENGEEES

11:00 Quels publics ? Quels niveaux de participations ?

Richard RAYMOND, Ingénieur Chercheur - CEMAGREF

11:45 Quels outils à disposition des gestionnaires des milieux aquatiques ?

Nils FERRAND, Chargé de Recherches - CEMAGREF

12:30 Déjeuner

14:00 Les pratiques de démocratie locale dans l'aménagement du cadre de vie

Georges FERREBOEUF, Directeur - Agence ELC2

14:45 La participation du public dans les grands projets ayant un impact sur l'environnement

Xavier BOLZE, Secrétaire Général de Commissions Particulières de débat public

15:30 La participation des citoyens suisses aux politiques locales et nationales de l'eau

Christina MEISSNER-DENHAM, Chargée de communication domaines de l'eau et de la nature - Etat de Genève

17:00 Clôture de la journée

QUI SOMMES NOUS ?

L'Association Rivière Rhône-Alpes (loi 1901) a été créée le 13 août 1999.

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau régional des techniciens et gestionnaires de milieux aquatiques à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences. Au 1^{er} décembre 2004 l'association compte 150 adhérents dont 30 personnes morales.

Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation :
« Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau. Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène les actions suivantes :

- Organisation de journées techniques d'information et d'échanges (thèmes 2002-2004) :
Le SEQ-Eau > La gestion des débits d'étiages > SDAGE Rhône Méditerranée Corse > L'assainissement non collectif > La gestion piscicole > Hydroélectricité : le cas des microcentrales > Eau et aménagement du territoire > Gestion de crises - les inondations > Restauration et entretien de la ripisylve > Protection et restauration des berges par techniques végétales > Gestion de crises - la sécheresse > Gestion des milieux aquatiques > Inondations et prévention réglementaire > Le métier de Chef d'équipe > La gestion des alluvions...
- Elaboration d'un Annuaire Professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques de Rhône-Alpes.
- Rédaction d'un recueil de cahiers des charges études et travaux.
- Constitution d'un Bordereau de Prix Unitaires.
- Animation du site Internet : www.riviererhonealpes.org
- Participation à l'élaboration du dispositif formation 2003-2004 « Les milieux aquatiques » mis en place par le CNFPT...


Les Moyens

Un Conseil d'Administration se réunissant tous les trois mois, un animateur à temps plein, des membres actifs, des membres bienfaiteurs, des ateliers thématiques...

Des partenaires techniques et financiers : l'agence de l'eau RM&C, la Région Rhône-Alpes, la DIREN Rhône-Alpes. Un hébergement au musée de l'eau à Pont-en-Royans (38).



Association Rivière
Rhône Alpes



Les nouvelles exigences en matière de participation du public dans la politique de l'eau

Sylvie LAINÉ, Agence de l'eau RM&C

Directive cadre sur l'eau et consultation du public



1/22

DCE et consultation du public

La directive cadre sur l'eau (DCE)
du 23 octobre 2000
établit un cadre
pour une politique communautaire
dans le domaine de l'eau.



2/22

DCE et consultation du public


Le succès de la directive nécessite une
collaboration étroite et une action cohérente
de la Communauté, des États membres et
des autorités locales, et requiert également
l'information, la consultation et la
participation du public, y compris des
utilisateurs

- considérant 14 de la DCE -



3/22

DCE et consultation du public

 L'article 14 de la DCE précise l'implication des acteurs et du public dans la mise en œuvre de la DCE.



4/22

DCE et consultation du public

Article 14 - Information et consultation du public

1. Les États membres encouragent la participation active de toutes les parties concernées à la mise en œuvre de la présente directive, notamment à la production, à la révision et à la mise à jour des plans de gestion de district hydrographique. Les États membres veillent à ce que, pour chaque district hydrographique, soient publiés et soumis aux observations du public, y compris des utilisateurs :

a) un calendrier et un programme de travail pour l'élaboration du plan, y compris un relevé des mesures qui seront prises en matière de consultation, trois ans au moins avant le début de la période de référence du plan ;

b) une synthèse provisoire des questions importantes qui se posent dans le bassin hydrographique en matière de gestion de l'eau, deux ans au moins avant le début de la période de référence du plan ;



5/22

DCE et consultation du public

Article 14 - (suite)

c) un projet de plan de gestion de district hydrographique, un an au moins avant le début de la période de référence du plan.

Sur demande, les documents de référence et les informations utilisées pour l'élaboration du projet de plan de gestion sont mis à disposition.

2. Les États membres prévoient au moins six mois pour la formulation par écrit des observations sur ces documents, afin de permettre une consultation et une participation actives.

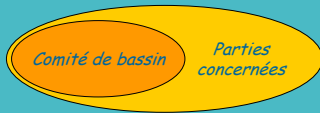
3. Les paragraphes 1 et 2 s'appliquent également à la version mise à jour du plan.



6/22

DCE et consultation du public

- Les États membres doivent encourager la **participation active de toutes les parties concernées** à la mise en œuvre de la directive.

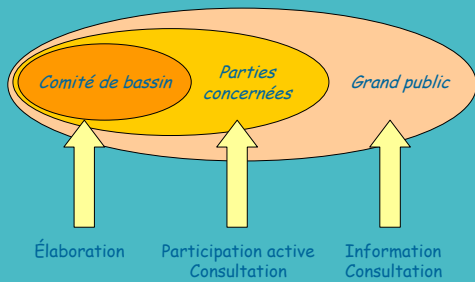


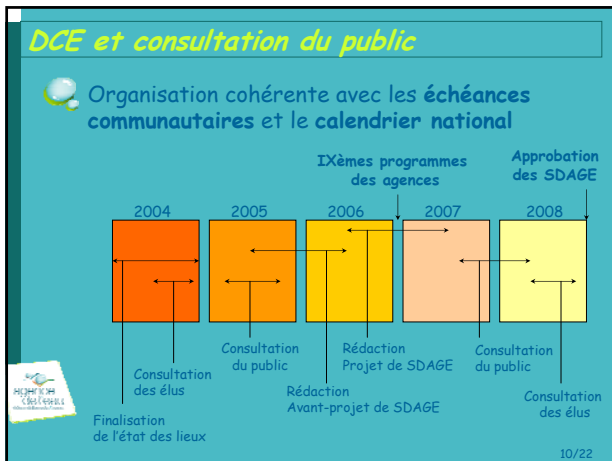
DCE et consultation du public

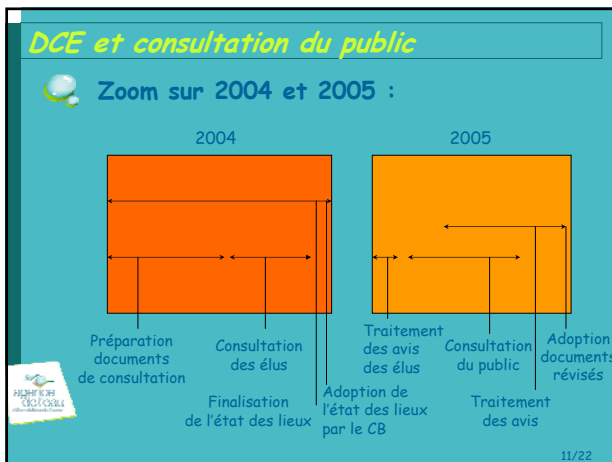
- Les États membres doivent publier et soumettre aux observations du public :
 - ⇒ Un **calendrier et un programme de travail** pour l'élaboration du plan de gestion (2004-2005),
 - ⇒ Une **synthèse provisoire des questions importantes** qui se posent dans le bassin hydrographique en matière de gestion de l'eau (2004-2005),
 - ⇒ Un **projet de plan de gestion** (2007-2008).

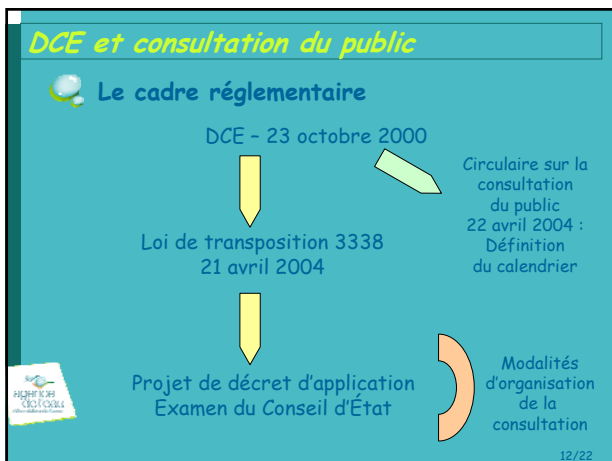


DCE et consultation du public









DCE et consultation du public

2 mai - 31 octobre 2005

Organisation Nationale

National → Campagne de communication nationale

Bassin → Plan d'actions dans les bassins



13/22

DCE et consultation du public

2 mai - 31 octobre 2005

National

CAMPAGNE DE COMMUNICATION NATIONALE

Pilote : Direction de l'Eau (MEDD)

- Objectifs :
- | informer le public sur la gestion globale de l'eau et l'interdépendance des usagers ;
 - | sensibiliser le public sur l'échelle européenne de la démarche de consultation et le cap de 2015 ;
 - | donner le coup d'envoi national de la consultation du public.

Actions : PLAN MEDIAS NATIONAUX



14/22

DCE et consultation du public

2 mai - 31 octobre 2005

Bassins

PLAN D' ACTIONS DANS LES BASSINS

Pilote : Agences de l'eau et Services de l'Etat

- Objectifs :
- | sensibiliser aux problématiques du bassin ;
 - | renforcer l'appropriation du diagnostic et des objectifs fixés ;
 - | renforcer la transparence concernant les décisions prises, les actions engagées et leurs résultats ;
 - | faire remonter des propositions d'actions locales.

Actions : PARTIE OFFICIELLE DE LA CONSULTATION
ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT



15/22

DCE et consultation du public

2 mai - 31 octobre 2005

 Organisation Bassin Rhône-Méditerranée

Partie officielle de la consultation

Mise à disposition des docs de consultation :

- Préfectures
- Sous-préfectures
- Siège de l'Agence

Actions d'accompagnement

Mobilisation des acteurs, " relais des actions "

- Information préalable des acteurs
- Diffusion des outils de communication

Actions de communication

- Plan médias régionaux et locaux
- Outils de communication

Actions aidées via le 8^{ème} programme

- 20 à 25 projets conduits par des relais
- Réponse aux objectifs de consultation



16/22

DCE et consultation du public

 Comment participer ?

Répondre aux questionnaires mis à disposition sur les lieux de consultation et sur Internet

Donner son avis par courrier postal adressé au Président du comité de bassin

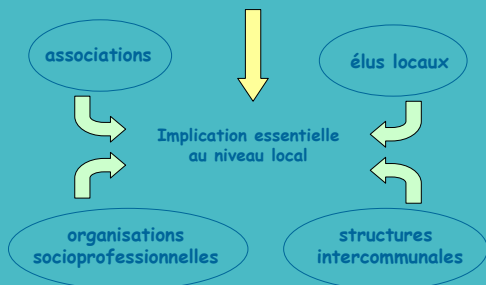
Donner son avis par courrier électronique sur Internet



17/22

DCE et consultation du public




 Le rôle des acteurs relais dans la participation du public



18/22

DCE et consultation du public

Le rôle des acteurs relais dans la participation du public

-  Actions concrètes sur des territoires à petite échelle
-  Actions thématiques liées à des problématiques locales
-  Incitation à la participation







19/22

DCE et consultation du public

Le rôle des acteurs relais dans la participation du public

Informier et sensibiliser le grand public sur :

-  Le cycle de l'eau
-  Les liens entre l'eau de consommation et les milieux aquatiques
-  Les répercussions des usages de l'eau sur l'état de la ressource en eau et sur les répercussions en termes de prix
-  Le cadre plus large du développement durable



20/22

DCE et consultation du public

- © Dossier de recherche de partenariat : en ligne sur le site Internet de l'Agence
- © Possibilité d'aides : 80% du montant total du projet
- © Projets à remettre à l'Agence avant le 21 janvier 2005




21/22

Merci !







Association Rivière
Rhône Alpes



Etendre la démocratie aux projets techniques



Rémi BARBIER, CEMAGREF & ENGEES


 

Etendre la démocratie aux projets techniques?

Rémi Barbier
UMR en Gestion des services publics

Journée Rivière Rhône Alpes 1




tous nimbyistes !



↑

désarroi des porteurs de projets

↑



multiplication des conflits 

Journée Rivière Rhône Alpes 2


 



- NIMBY: Not In My Back Yard
- NIMEY: Not In My Electoral Year
- BANANA : Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone
- LULU: Locally Unwanted Land Use
- CAVE: Citizen Against Virtually Everything
- NODAM: No Development After Mine

Journée Rivière Rhône Alpes 3

 **Plan de la présentation** 


- Tous nimbyistes?
- Les controverses : éléments d'analyse
- Vers une démocratie étendue aux techniques



 Journée Rivière Rhône Alpes 4

 **I - Tous nimbyistes?** 


- **Modèle classique d'aménagement :**
DECIDER / ANNONCER / DEFENDRE / AJUSTER



<p>Un triple principe de séparation :</p> <ul style="list-style-type: none">➢ Entre les professionnels et les profanes➢ Entre l'intérêt général et les intérêts particuliers➢ Entre le travail de conception et le travail de consultation	<p>Le jugement réservé aux opposants :</p> <ul style="list-style-type: none">➢ "Ils ne savent pas ce qu'ils disent"➢ "Ils défendent leurs intérêts particuliers"➢ "Ils s'exprimeront à l'enquête publique"
--	--

 Journée Rivière Rhône Alpes 5

 **"Ils ne savent pas ce qu'ils disent"** 

- **Limites du pédagogisme : informer? oui mais..**
 - **Quelle information ?**
Consensus ou bilan des perplexités?
 - **Quelle relation ?**
Pacte de confiance ou ironie?
« L'ironie oppose définitivement au pouvoir des sciences et des scientifiques le pouvoir de celui qui a décidé une bonne fois pour toutes de ne pas s'en laisser compter » (I. Stengers)
- **Limites de la rationalisation du risque**
 - **Quelle approche du risque?**

 Journée Rivière Rhône Alpes 6



 

"Ils défendent des intérêts particuliers"

Limites du particularisme...

- les intérêts particuliers? Oui, mais...
- l'engagement citoyen
 - responsabilité :
« le référent principal de l'action associative [est] le besoin démocratique de participer aux décisions d'aménagement »
 - vigilance :
« la pollution est un danger qui guette les étourdis »
 - justice :
« considérer que l'on subit un risque relève moins du constat objectif que de la dénonciation d'une inégalité entre ceux qui le subissent et ceux qui ont les moyens de s'y soustraire »

Journée Rivière Rhône Alpes 7



"Ils s'exprimeront à l'enquête publique"

Limites de la « participation concédée »

- Une légitimation a posteriori
- Une instrumentalisation à des fins gestionnaires
- Une préférence pour des interlocuteurs privilégiés

Que faire des « riverains bavards »?


Journée Rivière Rhône Alpes 8


Conclusion provisoire :

- ambivalence des conflits locaux
- la controverse, conflit typique de la « société du risque »

Journée Rivière Rhône Alpes 9



II - Les controverses



A - Caractérisation générale


- situations conflictuelles dont l'horizon est une prise de décision par la puissance publique
- fonction = évaluation sociale (in)formelle des équipements collectifs
- équipement = objet socio-technique

socio-technique : à quoi tiennent le dimensionnement et le fonctionnement d'une installation?

Journée Rivière Rhône Alpes 10




B. Fonction des controverses




- 3 fonctions associées aux logiques d'action des « riverains bavards » :
 - logique réactive :
 - fonction : lister ce qui a été oublié
 - logique pro-active :
 - fonction : introduire un joker technique
 - logique compétitive
 - fonction : éprouver la robustesse des expertises & de la pesée des intérêts

Journée Rivière Rhône Alpes 11





III. Pistes de réflexion





Que faire ?	Ecueils et précautions
Apurer le passif	Des actions souvent sans regret, mais des limites imprévisibles : phénomène d'inclusion
Objectiver le(s) risque(s)	La perception du risque est irréductiblement une construction sociale, culturelle et politique Des mesures difficiles pour les impacts intangibles
Informier	Plus une exigence démocratique qu'un outil de consensus Ne pas taire les incertitudes (cobayes ? ou vraisemblance étayée ?) L'information donnée est-elle l'information attendue ?
Accroître les garanties	Rendement décroissant ? attention à l'inversion de causalité
Démarrer la participation en amont	Un gage, mais il faut s'attendre à être déçu : comment obtenir l'intérêt des groupes (non encore) concernés ?

Journée Rivière Rhône Alpes 12



Que faire ?	Ecueils et précautions
Mettre en place une « vraie participation »	<ul style="list-style-type: none">- Avec qui ?<ul style="list-style-type: none">- Concilier ouverture (auto-sélection) et fermeture (apprentissage)- Prendre en compte l'hétérogénéité des compétences (clarté des informations, temps)- Expliciter les compétences démocratiques attendues: s'exprimer, écouter, arbitrer, s'engager- Pour quoi faire ?<ul style="list-style-type: none">- Etre convaincu que le projet bénéficiera de sa mise en débat et devra évoluer.- Expliciter les objectifs, modalités et s'y tenir- Comment ? il y a des outils !
Mettre en place une surveillance partagée	<ul style="list-style-type: none">- Conditions de crédibilité :<ul style="list-style-type: none">- Indépendance : autonomie organisationnelle, budgétaire, d'expertise- Efficacité : réactivité ; traçabilité des décisions- Autorité : degré de délégation

Journée Rivière Rhône Alpes 13



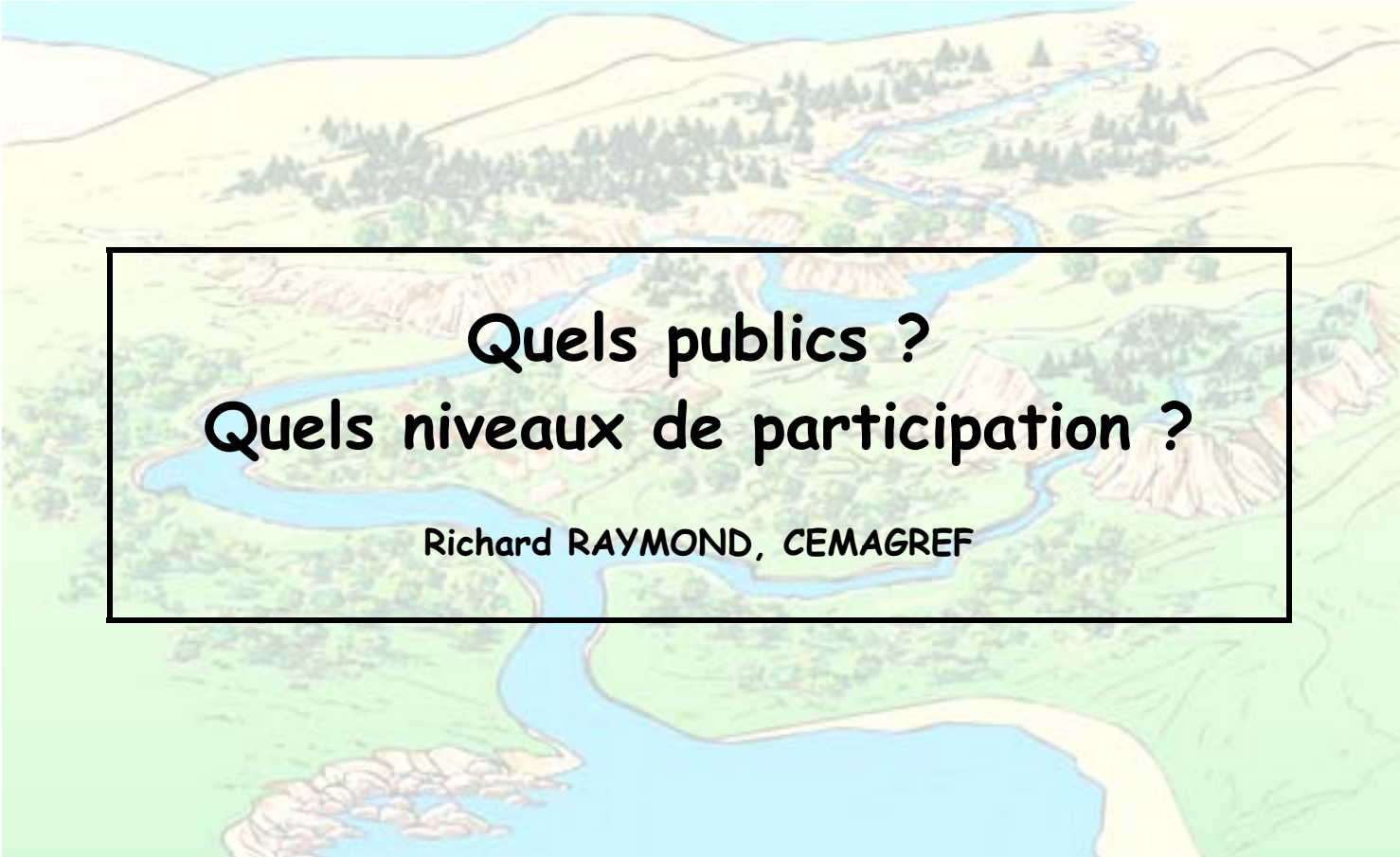
Une clef : la confiance

« la confiance est à la fois inaltérable dans certaines limites et très sensible à certaines formes de violation »

Journée Rivière Rhône Alpes 14



Association Rivière
Rhône Alpes

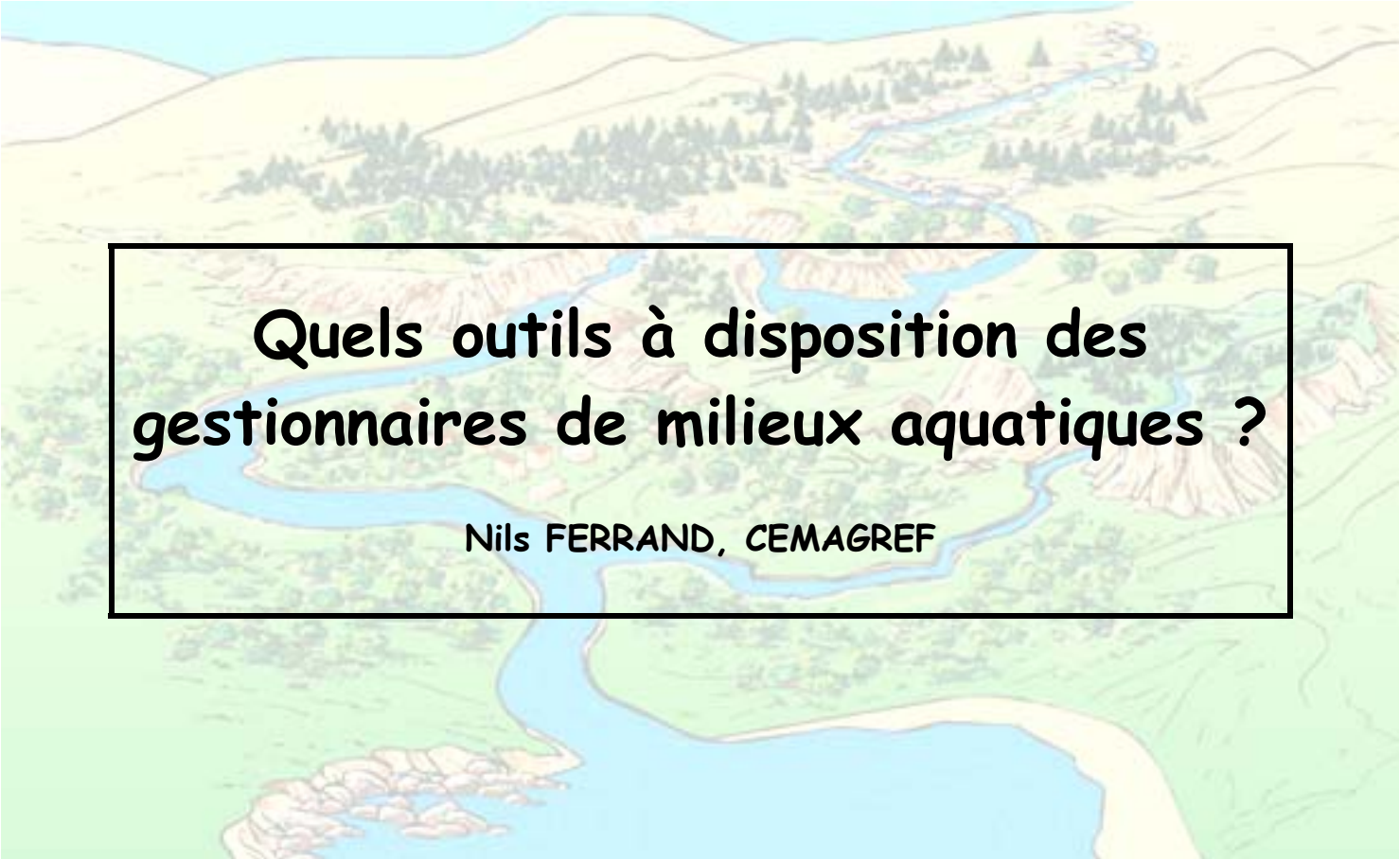


**Quels publics ?
Quels niveaux de participation ?**

Richard RAYMOND, CEMAGREF



Association Rivière
Rhône Alpes



Quels outils à disposition des gestionnaires de milieux aquatiques ?

Nils FERRAND, CEMAGREF

Chercheurs d'eau

Participation
du public ?

Outils ?

DCE ?

Quels outils pour la participation du public
dans la Directive Cadre sur l'Eau ?


Nils FERRAND

 Equipe USAGES - Method'Eau - Montpellier

Chercheurs d'eau

En résumé...


- Les outils ont différents "clients"
→ à qui servent-ils ?
- Les outils ont différentes fonctions :
 - Savoirs, valeurs, pratiques, relations, etc...
- Quels outils pour quel besoin ? exemples
 - Consultation DCE : traitement de contenu
 - Pédagogie : faites leur recréer leur bassin
 - Co-gestion : jeux de rôle
- Evaluer...

 © Nils.Ferrand@cemagref.fr <http://www.montpellier.cemagref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

L'idéal représentatif (Montesquieu)

« Le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'y est point du tout propre [...] Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants ; ce qui est très à sa portée »

 © Nils.Ferrand@cemagref.fr <http://www.montpellier.cemagref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Gestion participative ?

- Associer le public, les « concernés » ou « acteurs effectifs » à :
 - L'évaluation d'une situation ou « problème »
 - La discussion et l'évaluation des modes d'action possibles
 - Le choix d'un système d'action
 - La conception de la mise en œuvre
 - L'évaluation et le suivi
 - La sanction

La participation du public : les motivations

- Selon un principe de démocratie directe
« l'échec de la démocratie représentative »
- Pour recueillir des informations, idées et avis
« L'acteur est le capteur », « l'invention citoyenne »
- Pour satisfaire les demandes (de participation) du public
- Pour faire évoluer les points de vue des participants
- Pour faciliter l'appropriation (dont « mettre dans le bain »)
- Pour légitimer des décisions exogènes
- Pour favoriser l'adoption et la transposition effective des décisions dans les pratiques
- Pour permettre la discussion et la (re-)connaissance mutuelle
- Parce que c'est désormais la loi, « on » est obligé
- Pour déstabiliser les pouvoirs « en place »...
- Parce qu'on ne sait rien faire d'autre, tout est bloqué...

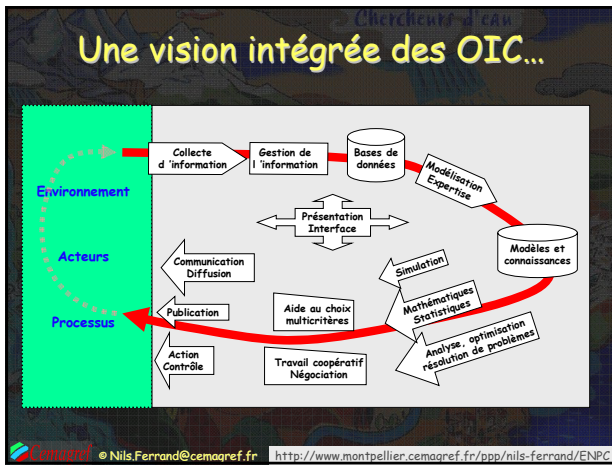
Outils d'information et de communication (OIC) pour la P.P.

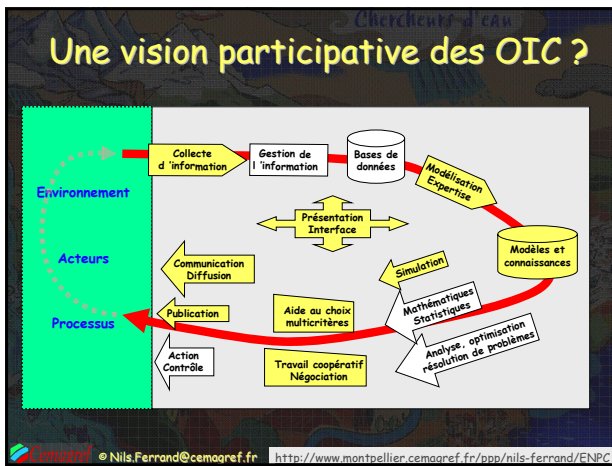
Des systèmes ou objets matériels, observables, manipulables et transformables, et qui permettent :

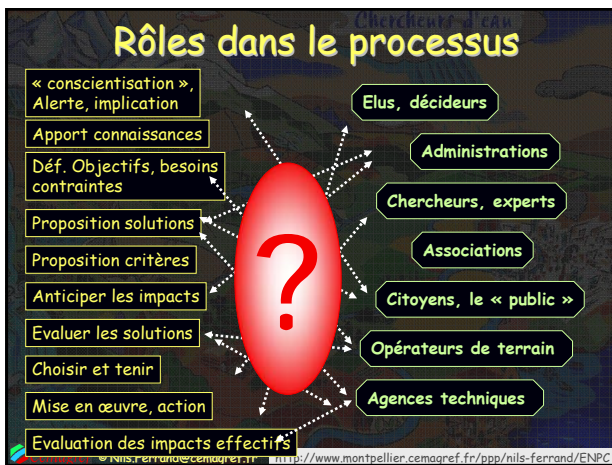
- la représentation des connaissances et avis
- l'interaction entre les personnes

- Informatiques ou non...
- Contrôlables directement par les concernés ou via un facilitateur
- Exclut les techniques d'animation de groupe

- Un outil est rarement seul. Ils forment un "système" d'information et de communication dédié à la PP








Cherchez d'eau

Résumé des usages des OIC/SIC

- Porter l'information
- Collecter les avis / informations
- Renseigner sur « les autres »
- Permettre la discussion
- Faciliter la formulation et l'échange de points de vue
- Rechercher des solutions
- Mettre en œuvre
- Evaluer


 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Cherchez d'eau


Les dimensions de la PP

- Cognitive : information et représentations
 - Ce que l'on sait, ce que l'on croit
- Normative : valeurs et préférences
 - Ce que l'on veut
- Communicationnelle : discussions
 - Ce que l'on dit
- Relationnelle : réseaux et influences
 - Qui croit-on, qui suit-on
- Pragmatique : comportements et actions
 - Ce que l'on fait

→ PP = une combinaison plus ou moins contrôlée...

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>


Tools to obtain information	Tool for dynamic representations of reality, simulations
- Questionnaire	- Scenario tools
	- Multicriteria analysis tool
Tools for static representations	- Simulation tool
- Maps (spatial representations)	- Spreadsheet (e.g. : Excel)
- 3D landscape scale model	- Decision Support System
- Information system	- Integrated assessment model
- Geographic information system	
- Conceptual model	Interactive tools
For (geographical) data base	- Interactive white board
For systems dynamic	- Internet
- Cognitive mapping	Web information
- Actors mapping	Forum communities
- Management of comments	Computer supported decision making
	Web mapping
Gaming tools	- Group Support System
- Role playing game	
- Board game	

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

Nouvelles pratiques


- ↳ Collecter et traiter informatiquement des avis
- ↳ Révéler les points de vue d'acteurs et construire ensemble un modèle commun du bassin
- ↳ Utiliser un simulateur ou un jeu au sein d'un groupe d'acteurs qui jouent des rôles et apprennent ainsi sur le système et sa gestion collective
- ↳ Un système Internet pour aider à discuter et négocier de façon distribuée et asynchrone

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

Recueil des avis publics DCE


- Procédure nationale, par bassin
- Cadre procédural fort: "figure imposée"
- Contenu limité car diffusion large
- Moyens très limités en regard des objectifs
- Volonté politique ?
- Rôle des relais locaux ?

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

Actions prévues ou à prévoir

1. Susciter la participation, motiver
2. Informer, éduquer
 - a. Information générale sur l'eau
 - b. Information locale du district, communication des informations DCE (support des avis)
 - c. Information procédurale
3. Faciliter et recueillir les avis
4. Stocker et indexer les avis
5. Traiter et classer
6. Générer et diffuser des réponses individuelles
7. Réaliser une synthèse et préparer les adaptations

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

2 approches possibles


- **Minimale :**
 - Intervention strictement limitée à l'analyse des avis écrits et à leur classement
 - Approche essentiellement technique
 - Pas d'influence sur la communication et l'information
- **Intégrée :**
 - L'analyse et le traitement des avis écrits sont conçus de façon intégrée avec les autres étapes
 - Approche méthodologique et procédurale
 - Vers un système de gestion des connaissances
 - + participation active, créative et interactive

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

Conclusion sur le cadre


- **Préciser le besoin et les attendus**
 - Que veut on faire formuler ?
 - Des avis et recommandations
 - Des votes et préférences
 - Quel sera l'usage des réponses obtenues ?
 - Quel traitement automatique est espéré ?
- Quels sont les risques et écueils ?
- Utilisation d'experts et de logiciels pour le traitement des contenus

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

Freins et risques

- Motivation initiale : seuil d'entrée
- Compréhension des questions et des enjeux
- Information préalable
- Accès au support de consultation
- Hors-sujet, cadrage
- Sur simplification dans les traitements, caricature
- Défaut de réponse

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

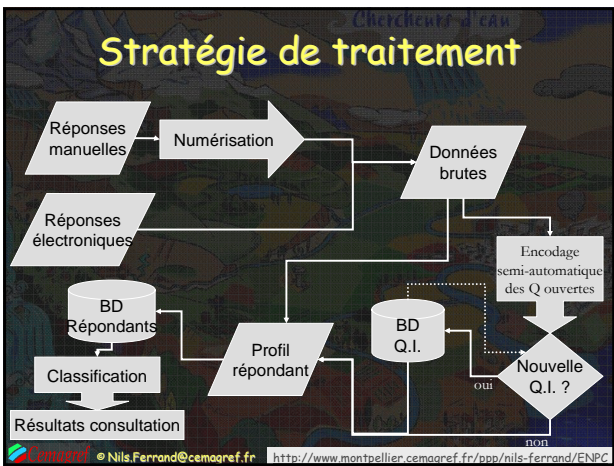
Un avis A.E.A.G Comm. Géographique

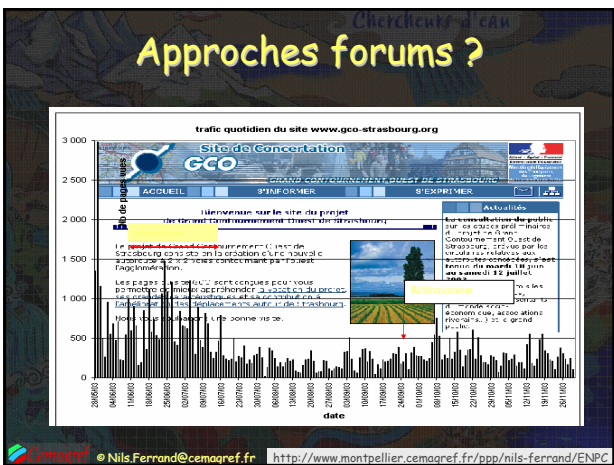
Agence de l'Eau Adour Garonne

Avis déposé le 26/02/2004

Organisme	CRPM AQUITAINE
Type d'organisme	autre
Territoire	Dordogne
Le titre du document	1. présentation générale
Paragraphe ou	
Numéro de	page 1
masse d'eau	
Avis déposé	solidarité de l'ensemble du district. La DCE pour la 1ère fois incorpore dans l'état des lieux les objectifs jugés aux eaux côtières limités à point de vue qualité écologique et 12 milles pour pollution chimique seulement quand on trouve des diodes dans les gravés des manèges marais morts échoués, cela peut-il être considéré comme une pollution chimique ? à vérifier et clarifier les connaissances. - la carte du bassin de la Dordogne est ambiguë : où se situe la Dordogne ? aucune approche visible du bec d'Ambès et de la Giroude. - les essais de transition de la dordogne vont d'Ambès à Castillon et sont donc prises en compte par la commission LITORAL ce qui n'a pas été exposé à la réunion.
Réponse	Pour éviter toute redondance dans l'utilisation des bases de données, le choix qui a été fait est de ne pas examiner et représenter plusieurs fois les masses d'eau de transition. Celles-ci sont examinées dans le lot Litoral.

Comaqref © Nils.Ferrand@cemaqref.fr http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC





Chercheurs d'eau


Ateliers : racontez votre bassin


- **Objectif**
 - aider les participants à organiser les concepts et savoirs qu'ils ont sur leur bassin versant
 - les aider à représenter la complexité
 - leur permettre d'en discuter
 - Jouer avec en terme de partage et de citoyenneté de l'eau
- **Publics** : tous...
- **Organisation**
 - Durée : 2h, support papier, un peu de préparation

 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

Des graphes

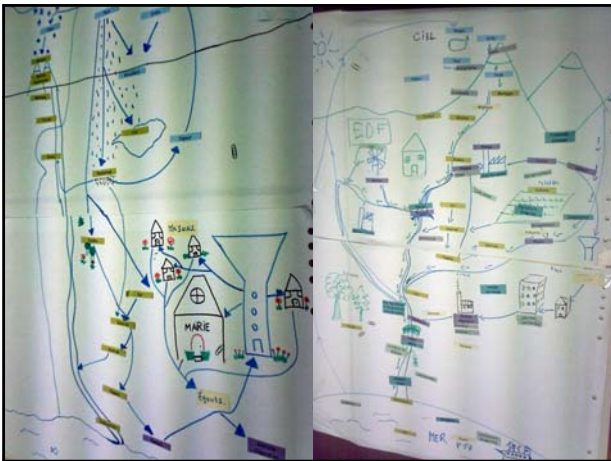


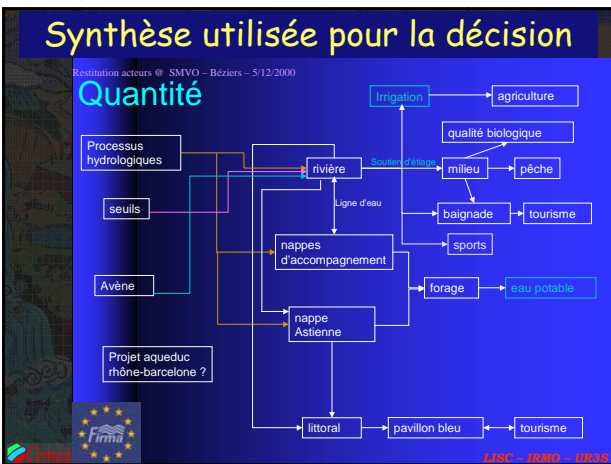
 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

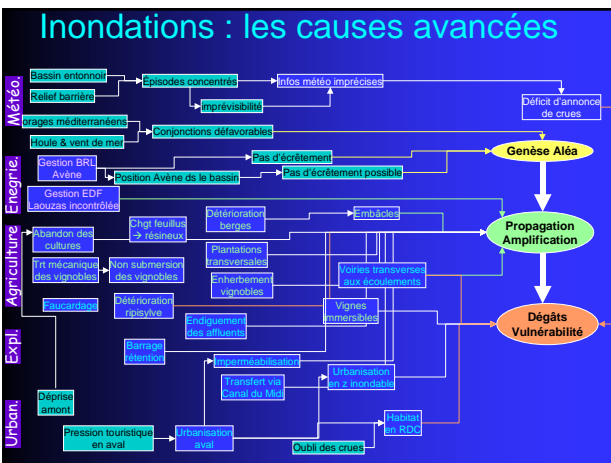
Chercheurs d'eau



 © Nils.Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>







Chercheurs d'eau

Nouvelles méthodes, nouveaux outils...

Thaïlande
BECU, 2002

Ferrand, 2003

Ferrand, Dennery, 2003

<http://www.montpellier.cemaaref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Expression de points de vue Cartographie participative

2 schémas de circulation de l'eau dans un territoire

Atelier d'animation sur la base de supports cartographiques

(source : L.J. Carton - Delft U.T.)

© Nils.Ferrand@cemaaref.fr <http://www.montpellier.cemaaref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Expression de points de vue Modélisation 3D participative

Source : Manual on participatory 3D modeling

© Nils.Ferrand@cemaaref.fr <http://www.montpellier.cemaaref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheurs d'eau

Maquette inondation (Cemagref Lyon)

For use by children :

Several types of bridges

A wall for dam

Playdough to build levees

Cemagref © Nils.Ferrand@cemagref.fr http://www.montpellier.cemagref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC

Chercheurs d'eau

Le jeu « river basin » (Lankford)

Cemagref © Nils.Ferrand@cemagref.fr http://www.montpellier.cemagref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC

Chercheurs d'eau

L'approche jeux de rôle

Bousquet, Barreteau, Etienne, D'Aquino, Perez, ...

- Un jeu de rôles est organisé
- Les joueurs jouent et apprennent tout en discutant
- L'animateur apprend aussi
 - Et utilise pour ses besoins propres
- Le modèle résultant peut être utilisé à nouveau comme support à un nouveau jeu
- Ou être utilisé pour la gestion

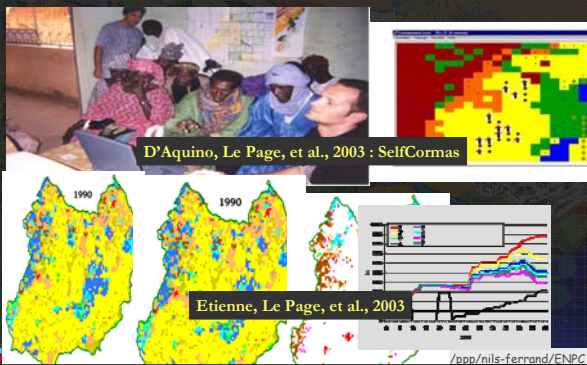
Cemagref © Nils.Ferrand@cemagref.fr http://www.montpellier.cemagref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC

Organisation et supports

- Petits groupes (max 20)
- Durée : entre $\frac{1}{2}$ journée et plusieurs jours
- Rôles échangeables
- Support "bassin virtuel" en général
 - Éviter les focalisations sur le cas local
- Support papier ou informatique
- Focalisation sur les processus collectifs

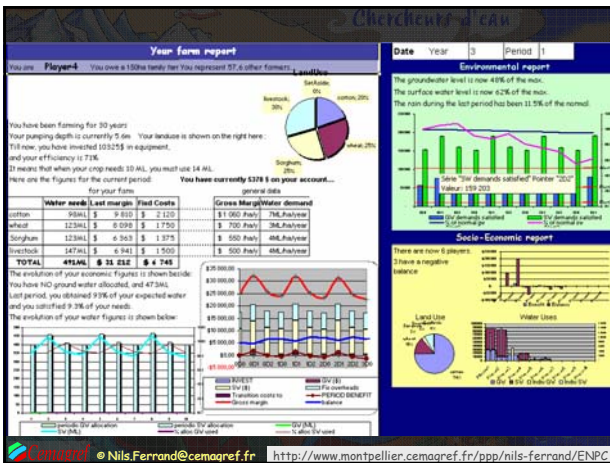
Approche de « modélisation d'accompagnement »

<http://cormas.cirad.fr>



Un "jeu de justice sociale"

- Développé en Australie sur les questions de pratiques et partage de l'eau
- Joueurs = agriculteurs
- 2 phases:
 - Actions individuelles d'exploitation (3 / an)
 - Partage de l'eau selon des principes de justice
- Intérêt:
 - Expliciter les principes de justice sociale
 - Apprentissage de l'impact des actions individuelles sur l'équité







Chercheur d'eau Un passé conflictuel

- Création d'un barrage à l'amont
- Conflit amont/aval
- Conflit entre deux représentations du développement du territoire
- Méfiance mutuelle forte

Cemaqref © Nils Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Modèle sur tableur "SimSage"

Scénario:

- Année de référence pour données hydro-climatique
- Disponibilité de ressources complémentaires
- Règle de partage de l'eau

Données d'entrée		Résultats simulés
hydro-climatique	structurel	
<ul style="list-style-type: none"> • ETP • Débit d'entrée (amont) 	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie irriguée • Capacité de pompage • Accès aux ressources complémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Débit aval • Série des niveaux de restriction • Occurrence de crise • Quantité d'eau venant de l'extérieur

Structure de SimSage

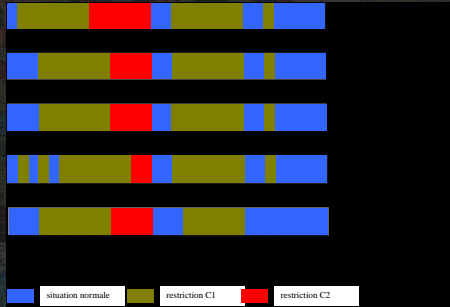
Cemaqref © Nils Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Résultats de simulations avec SimSage

déficit au Seuil des Puits en 1993

Simulation du déficit de débit à l'aval du bassin

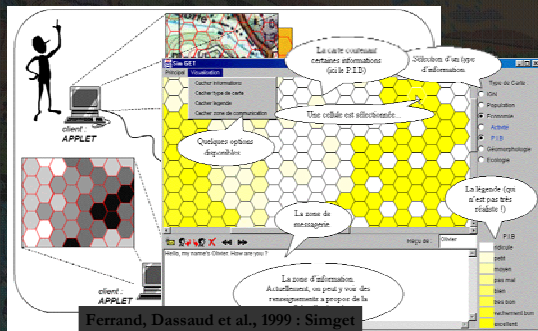
Résultats de simulations avec SimSage



Construction de l'accord

- Discussions sur l'intérêt des mesures à partir des simulations
- Préparation d'un prototype calé sur le maïs
- Négociation des valeurs de référence par les présidents des SII, un individuel, le SICB, la CCVD
- Navette de versions provisoires


Jeux sur Internet



Chercheur d'eau

Critique a priori

- Accès à l'outil
- Coût
- Complexité de conception et mise en œuvre
- Contenu(s)
- Volonté d'utiliser
- Suspicion détournée
- Manipulation (in)volontaire

 © Nils Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>


Chercheur d'eau

Pourquoi évaluer ?

- Pour choisir... et justifier des choix
- Pour concevoir et utiliser mieux

→ Quels critères ???


	Individual	Collective
Economy	Utility, expectations	Local GIP, jobs
Environment	NIMBY, ...	Ecology, long term availability
Social status	Image of self, network position	Group cohesion, equity, justice
Procedure	Self-acknowledged ?	Conflicts, stability

 © Nils Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Chercheur d'eau

Comment évaluer ?

- Difficilement...
 - Comparaison *ex ante* / *ex post* + *suivi*
 - Enquêtes auprès des participants
 - Observation non participante (pas l'animateur)
 - Psychologie sociale, sc politiques, sociologie
 - Mesure des pratiques
 - Enregistrement et traitement des traces
- + évaluation conjointe du résultat & du processus
- Évaluation en regard d'objectifs...

 © Nils Ferrand@cemaqref.fr <http://www.montpellier.cemaqref.fr/ppp/nils-ferrand/ENPC>

Vos questions...

- Comment communiquer et sensibiliser les élus, acteurs locaux dans le cadre d'un contrat de rivière ? Quels outils ? Quels moyens ?
 - En les mettant dans le bain avec le public, mêmes opérations
- Dans quels cas peut-on ou doit-on faire appel à des organismes spécialisés dans la concertation, quels sont ces organismes ?
 - Médiation et recherche sur le processus
- Eviter l'approche trop théorique, souhait de retour d'expérience SAGE et Contrat de rivière.
 - Cf comparaisons Audrey Richard sur SAGE / C.R.
- Les outils à disposition des gestionnaires des milieux aquatiques ? Adopter et/ou utiliser des savoir-faire développés dans des secteurs différents.
 - Cf présentation



Association Rivière
Rhône Alpes



Les pratiques de démocratie locale dans l'aménagement du cadre de vie

Georges FERREBOEUF, Agence ELC2

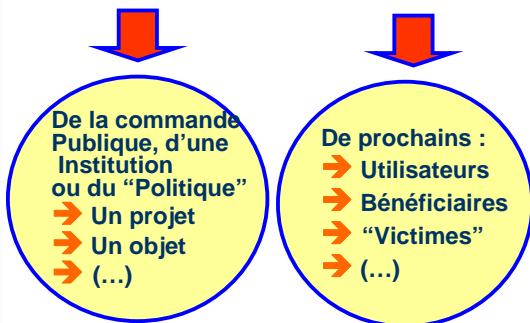
NOS FERMES CONVICTIONS SUR LA CONCERTATION PUBLIQUE

ELC2 DÉCEMBRE 2004

CONCERTATION PUBLIQUE c'est principalement créer

- Un espace de compréhension
- un espace de négociation (donc d'amélioration)
- un espace d'adhésion (d'acceptation, de tolérance)
- et plus si affinités

CONCERTATION PUBLIQUE Réalisée grâce à des rencontres



LES CONCERTATIONS MISES EN PLACE PAR ELC2

Objectifs pour le “consulteur”

- Maintenir et renforcer la citoyenneté
- Susciter, par une large information, l'envie de participer
- Témoigner de la volonté de promouvoir la démocratie et la participation effective des citoyens

LES CONCERTATIONS MISES EN PLACE PAR ELC2

L'ambition est toujours double pour le “consulteur”

⌚ Dans un premier temps

Tester et familiariser un apprentissage co-gestionnaire du territoire

⌚ Dans un deuxième temps

Offrir à tous les riverains concernés et volontaires la possibilité d'élaborer le projet “à quatre mains”

LES CONCERTATIONS MISES EN PLACE PAR ELC2

A) Faire valoir étape après étape, une très importante ambition (démocratique)



Améliorer les projets



Incorporer les savoirs d'usage



Accroître la légitimation des politiques publiques



Instaurer un contrôle citoyen sur l'action publique

LES CONCERTATIONS MISES EN PLACE PAR ELC2

B) La communication préfigure des changements démocratiques majeurs

- Associer les groupes d'intérêt
- Associer les citoyens organisés
- Associer les citoyens concernés
- Associer les citoyens ordinaires (riverains, publics utiles au projet, publics à intéresser...)

LES CONCERTATIONS MISES EN PLACE PAR ELC2

c) La communication doit faire événement et relever des challenges

Challenge de l'immersion et de la connaissance réelle

Challenge de l'efficacité

Challenge de la participation

Challenge du refus de toute instrumentalisation des participants

Challenge de la délibération

Challenge de l'échelle

Nous avons déjà expérimenté avec succès

Des concertations avec invitations par ordre alphabétique

Vaulx-en-Velin (69) et Fontaine (38)

Des ateliers urbains

GPV Vénissieux

Un budget participatif avec des citoyens tirés au sort sur les listes électorales (groupe éthique)

Pont de Claix (38)

Des enveloppes budgétaires de quartiers gérées par les habitants eux mêmes

Pont de Claix (38)

Nous avons déjà expérimenté avec succès

La mise en place de Conseils ou Comités de quartier

Vaulx-en-Velin (69), Fontaine (38), Pont de Claix (38)

La concertation par panels et sociostyles
Grenoble (38)

Des visites de quartiers hebdomadaires, ou des découvertes de villes en bus ou en bateaux mouches

Vaulx-en-Velin (69), Syndicats des communes de la Rize(69)

De la concertation en milieu urbain "catalogué difficile" avec l'OPAC du Rhône

aux Minguettes à Vénissieux, Villfranche sur Saône, Bron, Montceau les Mines

NOS FERMES CONVICTIONS SUR LA CONCERTATION PUBLIQUE



La concertation n'est pas une science exacte



Attention aux déceptions



Heureusement les magiciens n'existent pas

MERCI

DE VOTRE

ATTENTION



Association Rivière
Rhône Alpes



La participation du public dans les grands projets ayant un impact sur l'environnement


Xavier BOLZE

Secrétaire Général de Commissions Particulières de débat public

 7 décembre 2004 X. Bolze

Le principe de concertation et la participation du public dans les grands projets ayant un impact sur l'environnement


1

 7 décembre 2004 X. Bolze

Instruction de Monsieur de Vauban du 31 juillet 1681 sur la fortification de Saint-Martin de Ré (extrait) :

"La conduite que l'on pourroit tenir pour commencer les ouvrages de cette fortification
"Commencer par tracer toutes fortifications de la ville et citadelle avec toutes l'estendue de leur glacis et faire un arpentage de tout ce qui en doit estre occupé, voir ensuite ce que chaque particulier en possède, et les faire dedommager, rien n'estant plus injuste que de prendre d'autorité les terres du tiers et du quart sans payer un sol de principal ny de rentes".

(cité par les Cahiers de la mémoire du Groupement d'études rétaises, n° 22 - Hiver 1985)

 7 décembre 2004 X. Bolze

La Convention d'Aarhus du 25 juin 1998
Art. 1er - Objet –

Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un **environnement propre à assurer sa santé et son bien-être**, chaque partie garantit les droits d'accès à **l'information sur l'environnement**, de **participation du public au processus décisionnel** et d'**accès à la justice** en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention.

3



Art. L. 110-1 . I . du code de l'environnement

...

4° Le principe de **participation**, selon lequel chacun a **accès aux informations** relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses, et **le public est associé au processus d'élaboration** des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.



5 procédures remarquables :

- **Le droit à l'information**
- **L'information et la consultation du public dans le domaine de l'eau** (directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000)
- **La concertation en urbanisme : L 300-2 C. urb.**
- **L'enquête publique : L 123-1 C. envir. et suiv.**
- **le débat public : L 121-1 C. envir. et suiv.**



LE DROIT A L'INFORMATION

Décret du 5 novembre 1870 > journal officiel

Loi du 17 juillet 1978 > Accès aux documents administratifs

Loi du 11 juillet 1979 > Motivation des actes

Code de l'environnement : L 124 et suiv.



Art. L. 124-1. -

I. - *Toute personne a le droit d'être informée sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement du ramassage, du transport, du traitement, du stockage et du dépôt des déchets ainsi que sur les mesures prises pour prévenir ou compenser ces effets.*



Art. L. 124-2. - *Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.*



- **L'information et la consultation du public dans le domaine de l'eau**
- (directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000)



Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 dans le domaine de l'eau : Information et consultation du public :

« Les Etats membres veillent à ce que ...soient publiés et soumis aux observations du public, y compris des utilisateurs :

- Un calendrier et un programme de travail...
- Une synthèse des questions importantes...
- Un projet de plan de gestion...
- 6 mois au moins pour la formulation par écrit des observations sur ces documents, **afin de permettre une consultation et une participation actives...** »



L'obligation de concertation en urbanisme : L 300-2 C. urb.



“Art. L. 300-2 c. urb. :

Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, **délibère sur les objectifs poursuivis et **sur les modalités d'une concertation** associant, **pendant toute la durée de l'élaboration** du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant ... »**

7 décembre 2004 X. Bolze

7 décembre 2004 X. Bolze

Les enquêtes publiques

- ❑ Code de l'expropriation
- ❑ L 123-1 C. envir. et suiv.



14

7 décembre 2004 X. Bolze

■ Enquête publique à Oxford

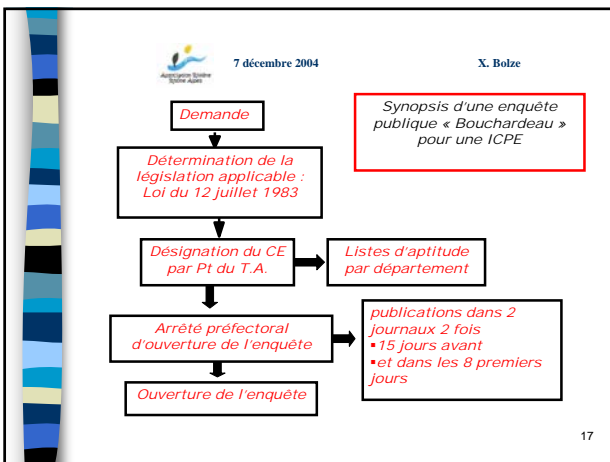
15

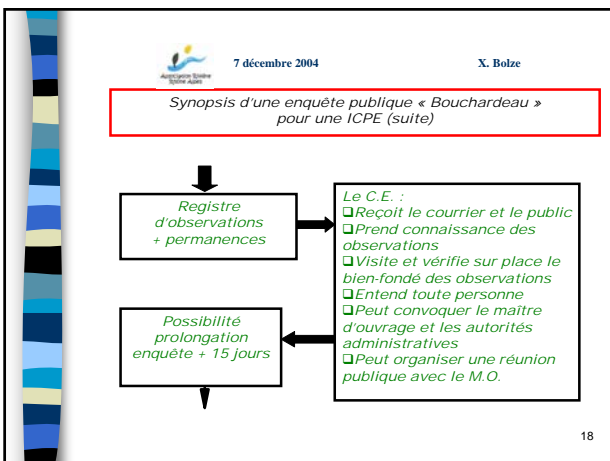
7 décembre 2004 X. Bolze

Enquête publique sur le PDU à Chambéry (oct. 2003)

16





7 décembre 2004 X. Bolze

**Synopsis d'une enquête publique
« Bouchardeau » pour une ICPE (suite)**

Avis des communes
au plus tard 15 jours
après clôture
enquête

Clôture :
-PV des observations écrites
-Sous 8 j, convocation du M.O.,
-Sous 12 j, réponse du M.O.,
-Sous 15 j, PV + avis transmis au préfet

19

7 décembre 2004 X. Bolze

Le Débat Public

1ère initiative : loi du 2 février 1995
Réforme : loi du 27 février 2002
+ décret du 22 octobre 2002

Art. L 121-1 du Code de l'environnement

20

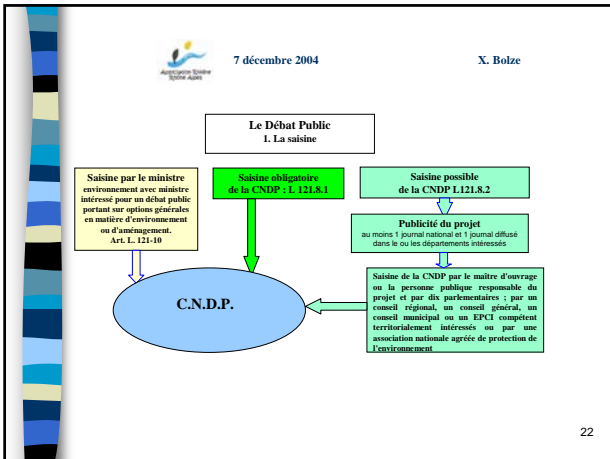
7 décembre 2004 X. Bolze

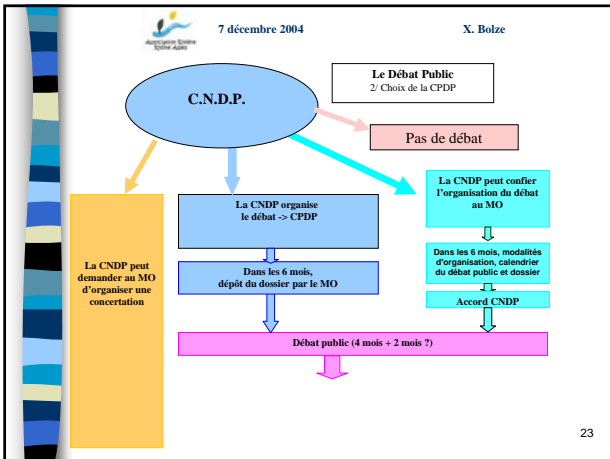
Art. L. 121-1 du code de l'environnement :

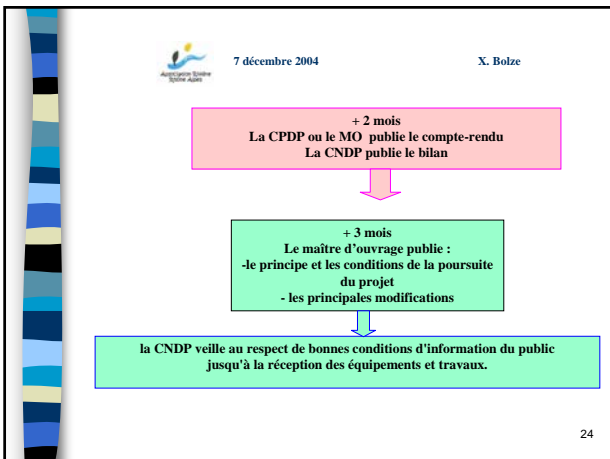
La Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des personnes privées, relevant de catégories d'opérations dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

La participation du public peut prendre la forme d'un débat public. Celui-ci porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet.

21







7 décembre 2004 X. Bolze

Association Française pour le Développement des Télécommunications

Les règles du jeu définies par la CNDP

- **Equivalence** des intervenants
- **Respect** du principe de l'**argumentation**
- **Transparence** de l'organisation, des documents, du débat

25

7 décembre 2004 X. Bolze

Association Française pour le Développement des Télécommunications

Le calendrier :

- 6 mois de préparation
- 4 mois de débat
- 2 mois de clôture

Les temps du débat :

- 1/ Communication sur le projet et la procédure
- 2/ débat et contre-expertises
- 3/ conclusions partagées

26

7 décembre 2004 X. Bolze

Association Française pour le Développement des Télécommunications



27

7 décembre 2004 X. Bolze

Contribution de la Chambre d'agriculture de l'Isère

Plus la Chambre d'Agriculture de l'Isère se charge de la mise en œuvre de la loi de modernisation agricole, plus elle contribue à la réussite de la politique agricole nationale et européenne. Elle apporte son expertise et son expérience pour accompagner les agriculteurs et les professionnels du secteur agricole. Elle contribue à la mise en œuvre de la politique agricole nationale et européenne. Elle apporte son expertise et son expérience pour accompagner les agriculteurs et les professionnels du secteur agricole.

28

7 décembre 2004 X. Bolze

- Des réunions publiques
- Des expertises
- Des ateliers
- Des auditions
- Des permanences
- Etc.

M.O. CPDP

Public

29

7 décembre 2004 X. Bolze

Un site Internet avec :

- Le dossier du M.O.
- Toutes les informations et annonces
- Les compte-rendus des réunions publiques rapidement en ligne
- Les questions et les réponses
- Des contacts

30



7 décembre 2004

X. Bolze

Page du site Internet du débat Ligne THT Lyon-Chambéry

Edito

Le débat est clos depuis le 25 Mars

Pour toute information s'adresser à :

Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
6, rue du Général Camou 75007 PARIS
Tél. : 01.42.19.20.26 - Fax : 01.42.19.17.90

Mail : contact@cndp.fr
Site Internet : www.debatpublic.fr



Le N° VERT n'est plus en service

Documents téléchargeables :

- [Bilan établi par le président de la CNDP Yves Mespilhon](#)
- [Compte rendu débat public par le président de la CNDP Michel Debronneau](#)

Navigateurs 5.xx

Déclaration CNIL n° 841256

Résolution 800 X 600



Association Rivière
Rhône Alpes



La participation des citoyens suisses aux politiques locales et nationales de l'eau

Christina MEISSNER-DENHAM, *Chargée de communication
domaines de l'eau et de la nature - Etat de Genève*

